# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DES FINSNCES





# DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET ACCISES

DGDA

# GUIDE UTILISATEUR ACTE D'INSPECTION



L'acte d'inspection est un document qui doit être complété par les utilisateurs habilités (Vérificateur, structure chargée de la modification des déclarations, structure chargée du contrôle à postériori) pour toutes les déclarations objet d'un contrôle documentaire, contrôle physique, modification et contre-écriture).

## 1- Création de l'acte d'inspection

Après avoir effectué les contrôles nécessaires pour une déclaration assignée en son nom, le **vérificateur** doit compléter l'acte d'inspection en procédant comme indiqué ci-après :

 Exécuter l'opération « Créer » à partir de la bibliothèque des documents afin de permettre l'affichage du formulaire de saisie des données :



Une fois le formulaire est affiché, et après avoir renseigné les données relatives à la déclaration dans les cases appropriées (Code bureau, série, n° d'enregistrement et date d'enregistrement), le Vérificateur doit renseigner le résultat des contrôles (Documentaire/Physique) effectués sur la déclaration et sur les marchandises si la déclaration est orientée vers le circuit Rouge, et ce dans la case « Informations » de l'acte d'inspection (1);



Après avoir complété la case « Informations », le Vérificateur doit cliquer sur le bouton « Ajouter ligne » (2), afin de permettre au système la prise en charge des informations renseignées.

Il est à préciser que cette opération peut être exécutée autant de fois, si le Vérificateur préfère répertorier sa reconnaissance (Ex: 1ere partie Contrôle documentaire, 2eme partie Contrôle physique)

Chaque ligne ajoutée comportant 3 colonnes :

- L'intitulé des Informations renseignées ;
- ✓ L'Utilisateur qui a renseigné les informations ;
- ✓ Date et Heure de l'ajout de la ligne.



✓ Un clic droit avec la sourie sur la ligne ajoutée, permet de paraitre le bouton « Afficher » qui permet d'afficher et de consulter les informations renseignées aussi bien par le Vérificateur que par les autres intervenants habilités :

Information	Utilisateur	Heure	
Contrôle documentaire des données de la décl	. LILIA	Wed Oct 09 17:42:39 CAT 2024	Afficher
			+
Transaction terminée			$\times \mid$
SAD reference: / / / / Examination results: Conform	n/Information		
Conform/Information LILIA(Wed Oct 09 17:42:39 CAT 2024)			
Information: Contrôle documenta physique des marchadises effectu contrôle est effectué par sondage n'ont pas d'incidence sur la taxatic cacao, dont le poids est supèrieur déclaration d'origine: l'origine déc	ire des données de la déclaration et des é le 09/10/2024, en présence du déclarat et a porté sur 3 colis: N° CL001, CL009 e n: Fausse déclaration d'espèce: Il s'agit d e à 2 kg qui doit être déclarée sous la rut arée est CN, alors l'origine renseignée su	documents joints effectué: RAS Contrôl nt, dans les locaux de l'importateur. Le et CL004. Il a été constaté 2 infractions d le préparation alimentaire contenant du prique tarifaire 18062000. Fausse ir I es colis est DE.	e qui

- Après avoir complété le renseignement de toutes les données de l'acte d'inspection, le Vérificateur doit cocher, **obligatoirement**, l'icône « *Conforme* » si les résultats de contrôle effectués sont conformes à ce qui a été déclaré (3), sinon l'icône doit rester décochée, si les résultats de contrôle sont reconnus non conformes (Une ou plusieurs infractions sont constatées).
  - ⇒ Résumé de la Création du document
  - ✓ Renseignement des données de la déclaration contrôlée ;
  - ✓ Renseignement des informations (Reconnaissance du vérificateur) ;
  - ✓ Qualification des résultats de contrôle (Conformes ou non conforme) ;
  - ✓ Enregistrement du document.

#### 2- Modification de l'acte d'inspection

L'acte d'inspection enregistré peut faire l'objet d'une modification à la suite des éventuels échanges entre le Vérificateur et le Chef Vérificateur aux noms desquels la déclaration est assignée.

La modification peut porter sur :

- L'ajout d'une autre infraction constatée par le Chef vérificateur ;
- La modification de la qualification d'une infraction reconnue par le vérificateur ;
- L'ajout ou la précision de certaines notions jugées nécessaires pour la suite à attribuer à la déclaration en question ;
- ✤ La modification d'une information non liée à une infraction...

Pour l'exécution de cette opération, le Vérificateur doit :

- Récupérer l'acte d'inspection ;
- Renseigner les informations supplémentaires convenues dans la partie « Informations »;
- Ajouter la ligne des informations renseignées ;
- Puis valider la modification à partir de la barre d'outils du document.

Il est à préciser qu'après la migration à la nouvelle version SYDONIA 4.4.0, et après récupération de l'acte d'inspection déjà enregistrée, le système affiche deux versions :

 L'ancienne version qui a été déjà enregistrée (Old Inspection Act) et qui ne peut pas être modifiée :

Certificat de visite - Modifier [101B]				آھ <sup>ہ</sup> ے	×
Fichier Editer Afficher Aide					
💌 🧹 🚔 🗟 🔎 🍺 🔞				100 %	
Old Inspection Act					
Bureau					
101B MATADI PORT					
Déclaration					
Code du déclarant					
Nom		N°. d'enregistrement	Date		
I.C.A.		E 1000	15/02/2024		
Référence du déclarant	Modèle Articles	Référence de liquidation	Date		
2024 / /7/8/B	IM4  1	jl j1127	21/02/2024		
Resultat des contrôles					
		<b>v</b> 0	onforme		
		Pert	es de recettes		
			492,323		
		Rem	boursement		
			0		
					-
Old Inspection Act Certificat de visite				·	
					_

La nouvelle version de l'acte d'inspection (Certificat de visite) au niveau de laquelle le vérificateur peut apporter les modifications jugées nécessaires :

Certificat de visite Modifier [101B]					<u> </u>
Eichier Editer Afficher Aide					
					100 %
Certificat de visite					-
	Valeur Contrule	ee			
2		✓ Value verifie	ed	CAR VALUE Vérifié	
101P MATADI DOPT	— II				
Déclaration-					
Code du déclarant					
Nom		N° d'onr	odistromont	Dato	
I.C.A.		E 1000	)	15/02/2024	
Référence du déclarant	Modèle Articles	Init.Color Référenc	e de liquidation	Date	
2024 / 778/B	IM4 1	Rouge L 1127	7	21/02/2024	
					_
Resultat des contrôles				+ / 🕱	- II
Error code SAD segment	Dec.item # Rnk Fields	Cur	rent value	Previous value	
	<u> </u>				Ţ
Code Arti Field	Current	Precedent	Utilisateur	Heure	
Old Inspection Act Certificat de visite					

- ⇒ Résumé de la Modification du document
- ✓ Recherche de l'acte d'inspection à modifier ;
- ✓ Récupération de l'acte d'inspection recherchée ;
- ✓ Renseignement des informations supplémentaires ;
- ✓ Qualification des résultats de contrôle supplémentaires (Conformes ou non conforme);
- ✓ Enregistrement de modifications.

#### 3- Accès à l'acte d'inspection à partir de la déclaration

L'acte d'inspection peut être accessible à la suite de la récupération de la déclaration :

- Soit pour modification ;
- Soit pour contre-écriture.

#### - Affichage de l'acte d'inspection après confirmation des modifications

Après confirmation du constat renseigné dans l'acte d'inspection, le Chef vérificateur peut :

- Soit rerouter la déclaration au circuit Vert, si les résultats de contrôle sont conformes, et dans ce cas la déclaration peut être liquidée par le responsable concerné;
- Soit la rerouter au circuit litige (Violet), si les résultats de contrôle ne sont pas conformes, renseigne manuellement la « Fiche de Modification » puis passe la déclaration en question aux responsables concernés pour les suites nécessaires.

Après confirmation des modifications à apporter sur la déclaration, par le Chef de Bureau, et sur la base de la « Fiche de Modification », *le Service Litige* (Modification et Contre-écriture) doit procéder comme indiqué ci-après :

- Récupérer la déclaration en question ;
- Apporter les modifications renseignées dans la « Fiche de Modification » ;
- Puis valider les modifications

### - Affichage de l'acte d'inspection après confirmation de la contre-écriture

Certaines déclarations peuvent faire l'objet d'une contre-écriture, dans ce cas :

- Le résultat de contrôle, après liquidation de la déclaration et même après paiement des droits et taxes et/ou enlèvement des marchandises (Contrôle à postériori), doit être renseigné dans la « Fiche de Modification »;
- Sur la base de cette fiche, le Service Litige (Modification et Contre-écriture) doit récupérer la déclaration, apporter les modifications demandées, puis valider l'opération de la contre-écriture.

#### - Renseignement des données de l'acte d'inspection

Dans les deux cas précités (Modification ou contre-écriture), et une fois l'utilisateur confirme la ou les modifications apportées sur la déclaration, le système affiche l'acte d'inspection qui doit être, **Obligatoirement**, renseigné par les données appropriées.

#### \* Renseignement des résultats de contrôle

Cette partie doit être obligatoirement renseignée, si le contrôle a abouti à la constatation d'une ou plusieurs infractions. Dans ce cas, et en fonction de la qualification de ou des infractions constatées, l'utilisateur doit suive la démarche décrite ci-après :

✓ Sélectionner le code de l'infraction au niveau de la case « Error code » :

R		ontrôles					+ 🖉 家
Er	ror code	SAD segment	Dec.item #	Rnk Fields	•	Current value	Previous value
FD	DORI 🗸 🗸						
D	EDPR	Détournement de destinatio	n privil.	- i			
DI	ELAI	Dépassement de délai AT/E	T/Entrepôt		Précédent	Utilisateur	Heure
D	QMRS	Déficits quantité m/ses régi	susp				
FC	CTRB	Fait de contrebande		1000			
FE	DDST	Fausse déclaration de desti	nataire				
FE	DESP	Fausse déclaration dans l'e	spèce				
FE	DORI	Fausse déclaration dans l'o	rigine				
FE	DVAL	Fausse déclaration dans la	valeur	-			
_							
Certifie	cat de visite						

✓ Sélectionner le segment de la déclaration là où l'infraction est constatée « Sad segment » :

FDORI	SAD segment	Dec.item # Rnk Fields	Cu	rrent value	Previous value
Code Arti.	Seneral segment tem segment Value note - General segme Value note - Item segment Attachment segment Container segment	Current	Précédent	Utilisateur	Heure

 ✓ Si l'infraction est constatée au niveau de ou des articles, l'utilisateur doit sélectionner le numéro de l'article en question « Dec. Item » :

				,
Code Arti	Field Curre	nt Précédent	Utilisateur	Heure

 Puis, il doit sélectionner le nom de la case qui a fait l'objet de modification « Fields » :

Error code	SAD segment Item segment	Dec.item # Rnk	Fields V	Current	value	Previous value
Code Arti	. Field	Current	A.L.code AdWB/BL reference Additional information Additional national code Additional whs.code Commercial description Country of origin Country of origin region		Utilisateur	Heure

✓ Une fois la ligne correspondante à la case modifiée est sélectionnée, le système affiche la donnée modifiée dans la colonne « Current value » et la donnée précédente dans la colonne « Prévious value » :

ſ	Resi Er FD	ultat o ror co DORI	les co ode	ontrôles SAD segment Item segment	Dec.item #	Rnk Field	ls try of origin ▽	Cu FR	rrent value	+ X X Previous value
	C	Code	Arti	. Field	Cur	rent	Précédent		Utilisateur	Heure
Се	rtific	cat de	visite							

✓ Après avoir complété toutes les données relatives à l'infraction constatée, l'utilisateur doit cliquer sur le 1<sup>er</sup> bouton « Add item » afin de permettre la prise en charge de la ligne renseignée :

FDORI	de 9	SAD segment tem segment	Dec.item # Rnk Fields	y of origin F	urrent value R	Previous value CN
Code	Arti	. Field	Current	Précédent	Utilisateur	Heure
FDORI	1	Country of origin	FR	CN	LILIA	Thu Oct 10 16:30:55 CA

Il est à préciser que le système permet l'ajout d'autant de lignes en fonction de ou des infractions constatées, comme il permet la suppression d'une ligne mal renseignée à travers le dernier bouton « Remouve item ».

#### Renseignement des informations

Après avoir renseigné toutes les lignes relatives à ou aux infractions constatées, l'utilisateur doit :

- Renseigner dans la partie « Informations » d'une manière claire et succincte la description des contrôles effectués en suivant la démarche décrite ci-haut ;
- ✓ Puis il doit laisser la case « Conforme » non cochée ;

#### Pour une modification non liée à une infraction :

Certaines déclarations peuvent être sujet de modification(s) sans qu'elles soient suivies d'une infraction, dans ce cas l'utilisateur doit procéder comme indiqué ci-après :

- ✓ La partie « Résultats de contrôle » doit rester vides (Pas d'infraction constatée) ;
- La partie « Informations » doit être obligatoirement renseignée (Description des modifications faites sur la déclaration);
- ✓ et l'utilisateur doit cocher obligatoirement la case « Conforme ».